



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/046
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Route des Entreprises, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4715 et en vue d'être utilisée pour le stationnement de châssis, tracteurs routiers et véhicules légers.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSMANUT SAS, dont le siège social est situé Les dragées 61250 CONDE-SUR-SARTHE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Alençon sous le numéro SIREN 791 487 507, représentée par la Société HOLDING BERTHAULD, dont le siège social est situé Le Bourg 61320 JOUE-DU-BOIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Alençon sous le numéro SIREN 453 579 153, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société TRANSMANUT SAS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 22-359 portant sur la dépendance susvisée le 27 avril 2023.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain partiellement revêtu d'une surface de 2 200 m².
Durée de la convention : 5 ans environ à compter du 30 novembre 2022.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 22-359 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.